

Burundi : La Cour constitutionnelle valide les résultats des élections sénatoriales

Arrib News, le 29/07/2025 à 14h00 Source CENI C'est ce mardi 29 juillet 2025 que la Cour Constitutionnelle burundaise a procédé à la proclamation des résultats définitifs des élections des sénateurs qui ont eu lieu le 23 juillet de l'année en cours. La liste des treize qui avait été proclamée par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est confirmée. C'est bien connu que le chiffre de treize (13) ne tombe pas du hasard. Il s'agit de dix sénateurs qui ont été élus au scrutin et s'ajoutent trois autres de l'ethnie Twa qui sont cooptés. Les dix élus ont été répartis pour les cinq provinces que constitue le Burundi et en raison de deux sénateurs par circonscription électorale. Mais tous ont un mandat national, faut-il préciser.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

La composition du Sénat est également claire à travers l'article 142 du code électoral selon lequel le Sénat est composé de deux députés de chaque province, élus par un collège électoral composé de membres des conseils communaux de la province considérée, provenant de communautés ethniques différentes et élus au cours des scrutins distincts menés sur base des candidatures présentées par les partis politiques, les coalitions de partis politiques ou à titre indépendant. La même disposition précise qu'il y a trois membres de l'ethnie Twa cooptés par la Commission Electorale Nationale Indépendante et provenant de provinces différentes. Il y a encore une autre précision non moins importante : « Il est assuré un minimum de 30% de femmes ». Ce chiffre est largement atteint selon même le Président de la Cour constitutionnelle Valentin Bagorikunda qui a présenté l'arrêté. Tous les dix élus pour les cinq provinces sont du parti Cndd-Fdd. Il s'agit de cinq hommes et cinq femmes. De l'autre côté, les trois Twa cooptés sont deux hommes et une femme provenant des provinces différentes. En tout, ce sont sept hommes et six femmes. Leurs noms et provinces d'origine ? Les voici : Province Buhumuza : Ntakarutimana Sabine, Femme Hutu, élue, Cnnd-Fdd ; Nshimirimana Cyriaque, Homme Tutsi, élu, Cnnd-Fdd, et Baranyizigiye Jean-Baptiste, Twa, coopté. Province Bujumbura : Ndirakobuca Gervais, Homme Hutu, élu, Cnnd-Fdd, et Ndayisavye Ferdinand, Femme Tutsi, élue, Cnnd-Fdd. Province Burunga : Ndayisavye Ferdinand, Homme Hutu, élu, Cnnd-Fdd, et Imelde Sabushimike, Femme Twa, cooptée. Province Butanyerera : Nyiraneza Joséphine, Femme Hutu, élue, Cnnd-Fdd ; Nzoyihaya Berchmans, Homme Tutsi, élu, Cnnd-Fdd, et Habimana Léonard, Homme Twa, coopté. Province Gitega : Ndayisavye Ferdinand, Homme Hutu, élu, Cnnd-Fdd, et Imelde Sabushimike, Femme Twa, cooptée. Selon le Président de la Cour, la nouvelle Chambre Haute du Parlement burundais doit démissionner son mandat de cinq ans qui va jusqu'en 2030 à partir du 04 août 2025. L'urgence s'impose car en effet, il y a des députés anciens sénateurs, dont un qui était membre du Bureau, qui siègent cette fois à l'Assemblée Nationale. C'est de leur responsabilité d'assurer les missions de cette législature en cours actuellement.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});